

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2014 -

L'année deux mille quatorze, le 02 Décembre à 20 Heures 30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mme HIRAUX Chantal, Mme DELAMAIN Claudine, M. PETIT Jean-Marie, M. BATTAGLIA Pierre (Conseillers municipaux), Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme VANNIER Pierrette, M. DUFOUR Bernard, M. LE DROUMAGUET Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme DE MONTALEMBERT DE CERS Anne, Mme PERNIN Stéphanie (donne pouvoir à M. BATTAGLIA Pierre), Mme LEKBIR Isabelle, Dr DUPOND Delphine, M. PLANELLS Marc.

Secrétaire de Séance: M. PETIT Jean-Marie.

- ❖ Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.



Madame la Vice-présidente propose au C.C.A.S. d'ajouter un point à l'ordre du jour du C.C.A.S., point n° 5, afin de traiter le cas d'une aide à la personne, et de reporter le point existant n° 5 (questions diverses) au point n° 6.

Le C.C.A.S. accepte la proposition à l'unanimité.



ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

- ◆ Approbation du compte-rendu du C.C.A.S. du 1^{er} Octobre 2014
- ◆ Repas des Anciens
- ◆ Bons de fin d'année
- ◆ Informations du Président
- ◆ Aide à la personne
- ◆ Questions diverses.



1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.C.A.S. DU 1^{er} OCTOBRE 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- REPAS DES ANCIENS.

Vu le Code de l'action familiale et de la famille,

Vu la délibération du C.C.A.S. du 21 Décembre 2012,

Madame la Vice-présidente propose au C.C.A.S. que toutes les personnes âgées de la commune d'Héricy de plus de 70 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours soient invitées à participer gratuitement au repas des anciens organisé annuellement par les membres du C.C.A.S.

Madame la Vice-présidente propose d'appliquer un tarif préférentiel de 20 € pour les personnes désirants participer à ce repas, ayant une relation familiale, élective (membres du C.C.A.S) ou associative avec celles invitées et désirant participer à ce repas, mais ne répondant pas au critère d'âge proposé ci-dessus.

Madame la Vice-présidente ajoute que cette proposition entre en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2015.

M. LE DROUMAGUET Christophe demande le nombre de personnes concernés potentiellement par ce repas : Madame la Vice-présidente lui répond que 282 personnes ont plus de 70 ans, mais que toutes ne seront pas présentes. Elle ajoute qu'il est envisagé de faire deux repas si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de la salle communale.

Après délibération, les membres du Centre Communal d'Action Sociale acceptent les propositions ci-dessus à l'unanimité.

3- BONS DE FIN D'ANNÉE.

Vu le Code de l'action familiale et de la famille,

Vu la délibération du C.C.A.S. du 21 Décembre 2012,

Madame la Vice-présidente propose d'attribuer des bons de marchandises d'une valeur de 20 euros (2 fois 10 euros) à toutes les personnes la commune d'Héricy âgées de 70 ans minimum au 31 Décembre de l'année en cours, à utiliser uniquement chez les commerçants et/ou artisans de la commune d'Héricy avant le 31 Janvier de l'année n+1, et dont la dépense est inscrite au budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale,

Après délibération, les membres du Centre Communal d'Action Sociale acceptent la proposition ci-dessus à l'unanimité.

4- INFORMATIONS DU PRÉSIDENT.

➤ Concernant le repas des Anciens prévu en 2015, Madame la Vice-présidente signale que :

- La Morvandelle (Ussy sur Marne) est le traiteur retenu pour un repas d'un montant égal à 30 € par personne.
- Patrick LEGRAND 'Music Show (Samoreau) est l'animateur retenu pour un montant égal à 770 € euros.
- Anne Fleurs (Héricy) est retenue pour la décoration florale des tables et la fourniture d'une rose par dame présente.

5- AIDE À LA PERSONNE

Vu le Code de l'action familiale et de la famille,

Madame la Vice-présidente fait part du cas d'une personne de la commune d'HERICY, vivant seule avec deux enfants scolarisés, dont un à Héricy. Elle est au chômage depuis le mois d'Août 2014 et ne touche pas de pension alimentaire.

Elle est actuellement en situation de limitation de puissance énergétique, en raison d'une dette importante due à E.D.F. : 2 865,00 €. Son logement est considéré comme insalubre et fera l'objet d'une signalisation par ailleurs.

Elle accumule par ailleurs des retards dans le paiement de la restauration scolaire et du centre de loisirs.

Afin de soutenir cette personne et après étude du déséquilibre budgétaire, Madame la Vice-présidente sollicite le C.C.A.S. :

- Pour la prise en charge de la facture du mois d'Avril 2014 due à la commune, soit 154,49 € réclamée de manière urgente par le Trésor Public.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité la proposition de Madame la Vice-présidente.

6- QUESTIONS DIVERSES.

Madame la Présidente remercie Madame HIRAUX Chantal pour l'organisation de la collecte de jouets, qui a été une belle réussite. Les jouets ont été reversés à l'épicerie solidaire et aux restaurants du cœur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire,

Jean-Marie PETIT

La Présidente,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT